



- Publication au 30.06.2021 d'une nouvelle version du protocole sanitaire en entreprise : vaccination pendant les heures de travail, règles à respecter en cas de covoiturage, fin de la jauge pour les moments de convivialité ou dans les restaurants d'entreprise, télétravail sans changement,
- Publication d'un décret du 30.06.2021 qui prolonge jusqu'au 31.12.2021 l'aide à l'embauche (max 4 000 €) pour les travailleurs handicapés en CDI ou en CDD d'au moins 3 mois, pour une rémunération inférieure ou égale à 2 fois le SMIC.
- Actualité du Gouvernement du 25.06.2021 concernant le « pass sanitaire ».
- Actualité du Ministère du Travail 21.06.2021 « Entretien professionnel report de la date limite en conséquence de la crise sanitaire »: une possibilité de rattrapage sans encourir de sanction jusqu'au 30.09.2021.
- Publication d'un décret du 16.06.2021 qui prolonge notamment jusqu'au 30.09.2021 les mesures relatives aux arrêts de travail dérogatoires et à la suppression du délai de carence liées à la crise covid-19.
- Publication d'une ordonnance du 23.06.2021: la collecte des contributions formation et apprentissage débutera au 01.01.2022.

ALERTE POINTS DE VIGILANCE



- Arrêt de la Cour de Cassation du 09.06.2021 : Harcèlement moral, le point de départ du délai de prescription commence à courir à partir de la date du licenciement, peu important que la salariée soit en arrêt maladie depuis de nombreux mois et ce quelle que soit la date de la commission des faits !
- Arrêt de la CEDH du 15.06.2021 (Aff. MELIKE c. TURQUIE) : la Cour européenne des droits de l'Homme a donné raison à une salariée turque licenciée pour avoir cliqué sur l'icône « J'aime » concernant certains contenus publiés sur Facebook et a considéré qu'il y avait eu une atteinte à son droit à la liberté d'expression.
- Publication d'une instruction interministérielle du 17.06.2021 relative au traitement social du financement patronal de la prévoyance complémentaire collective et obligatoire en cas de suspension du contrat de travail : gare au caractère collectif et obligatoire des dispositifs de protection sociale complémentaire et donc aux conditions d'exonération des contributions patronales !
- Le BOSS ajuste les règles de calcul des avantages en nature véhicule, des règles d'exonération des allocations forfaitaires de télétravail, des frais de grands déplacements, des frais de transport publics, ou encore des repas d'affaire ([cliquez ici](#)).

Y AVEZ-VOUS PENSÉ ? QUELS PEUVENT ÊTRE VOS LEVIERS DE NÉGOCIATION / DISCUSSION ?



- Un article intéressant à lire de « Cadre averti » : Forte baisse des saisines prud'homales en 10 ans : faut-il s'en réjouir ou s'en inquiéter ? En 10 ans le niveau des demandes devant le Conseil des Prud'hommes s'est réduit de près de 60% ...
- Communiqué de presse du Ministère du travail du 18.06.2021 : Signature de la convention instituant le fonds d'accompagnement et de reconversion des salariés de la filière automobile par la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, les constructeurs et la Plateforme automobile (PFA).